



INFORMATION RAPIDE n°2023-02

Cérémonie commémorative du 8 Mai

Elle se tiendra à 11h30 devant le Monument aux Morts et sera suivie du verre de l'amitié.

Distribution de compost

Une distribution gratuite de compost, réservée aux habitants du village, aura lieu

le vendredi 5 mai 2023 de 14h00 à 19h00.

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous rendre vers l'ancienne déchetterie (au bout de la Rue des Prés, face au Verger Martha) **avec vos contenants**.

Chacun pourra récupérer l'équivalent d'environ 2 brouettes.



Recensement militaire



Enfin 16 ans ?

Tu es Français ou de double nationalité
Fais-toi recenser

Dans ta mairie

Avec tes pièces d'identité FR ET 2^{ème} nationalité

Ensuite, tu seras convoqué pour ta Journée Défense et Citoyenneté 8 à 12 mois plus tard

Où tu obtiendras ton certificat de participation

Indispensable pour ...

Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon
Quartier Ruty - 64 rue Ruty - BP 567
25007 BESANÇON CEDEX
e-mail: psn-besancon.tutu@strategie.gouv.fr
téléphone: 09 70 84 51 51

Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon
Quartier Ruty - 64 rue Ruty - BP 567
25007 BESANÇON CEDEX
e-mail: psn-besancon.tutu@strategie.gouv.fr
téléphone: 09 70 84 51 51

Dès l'âge de 16 ans, tous les jeunes français (ou ayant la double nationalité) doivent participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), sans quoi leur inscription à certains examens, concours ou au permis de conduire peut-être refusée.

Vous êtes concernés ?

Rendez-vous en mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille.

Un numéro de téléphone et une adresse mail devront également être communiqués pour faciliter la convocation à la JDC.

Pré-demande en ligne CNI ou Passeport

Pour une demande ou un renouvellement de votre carte nationale d'identité (CNI) ou de votre passeport, il vous est recommandé de privilégier la pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS <https://passeport.ants.gouv.fr>

Une fois le dossier complet, **vous devez prendre rendez-vous** dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil.

Dans le Territoire de Belfort les communes suivantes sont équipées : Bavilliers, Beaucourt, Belfort, Danjoutin, Delle, Fontaine, Giromagny, Grandvillars, Offemont, Rougemont-le-Château et Valdoie.



Bruits de voisinage



**BRUITS
de voisinage**
Tous responsables
Tous concernés

Tout bruit pouvant occasionner une gêne pour le voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, n'est autorisé qu'aux jours et horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- interdit les dimanches et jours fériés

Ces restrictions s'appliquent à toute nuisance sonore, qu'un appareil à moteur thermique ou électrique soit utilisé ou non. Elles ne sont en revanche pas destinées aux professionnels.

Arrêté municipal du 21 juillet 2015

**Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER**



MAIRIE – 3 rue de Bourg – 90110 SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET
Tel. : 03.84.23.71.92 – Illawap : [recherchez 90110](https://recherchez.90110)
Mail : mairie@saint-germain-le-chatelet.fr – Site web : www.saint-germain-le-chatelet.fr

